

Par **Sylvaine Dubost**

SOS Emploi en appelle aux acteurs économiques

L'association mise en 2013 sur un renforcement des partenariats avec les collectivités et les entreprises locales.



Entourés de l'agent d'accueil Karine Lejevet-Naud et de Michelle Legrand, chargée de la comptabilité, Daniel Keromnès et Jean-Paul Desnavres. (photo s. d.)

« Nous sommes un excellent tremplin pour le retour à l'emploi », affirme, avec conviction, Daniel Keromnès, le directeur de SOS Emploi. L'association intermédiaire, créée en 1990, pour faciliter le retour à l'emploi d'un public fragilisé par de longs mois de chômage, a permis en 2012, à 280 salariés de retrouver un emploi ; même très temporairement. Actuellement, le conseil d'administration bénévole de l'association est présidé par Danielle Bolleau.

Les missions confiées aux salariés sont diverses comme le petit bricolage, le jardinage, le ménage... Mais pas seulement.

PUBLICITÉ

Les particuliers ne sont désormais plus les seuls à faire appel à SOS Emploi. Ses salariés ont notamment, collaboré à la construction des collèges d'Hourtin et de Lacanau, à la réfection de la RD 1215... Des chantiers qui génèrent un grand nombre d'heures de travail (5 à 6000 heures en 2012). On comprend donc que l'une des priorités pour 2013 de SOS Emploi est d'élargir le partenariat avec les collectivités et les entreprises locales. Jean-Paul Desnavres a d'ailleurs été embauché, depuis le 2 janvier, pour assurer cette tâche et assurer la sortie pérenne des salariés via des contrats de travail traditionnels.

L'autre priorité de SOS Emploi est de pénétrer des secteurs où il n'est pas très présent ; dans les Ehpad, cite le directeur mais aussi dans la moyenne distribution.

Le recours au covoiturage

Un autre gros « cheval de bataille » pour SOS Emploi est l'organisation du covoiturage pour pallier le manque de mobilité des salariés. Dans un premier temps, l'association avait acheté un véhicule pour assurer le transport des ouvriers sur les lieux des chantiers. En septembre 2012, le Conseil général a octroyé à la structure médocaine, deux véhicules supplémentaires, certes d'occasion, mais entièrement remis en état.

Ce soutien du Département atteste de la reconnaissance du travail effectué, au sein de l'association basée à Lesparre et de ses antennes de Pauillac et Castelnau par sept personnels permanents et leur creuset de travailleurs manuels ; ceux-ci représentant l'équivalent de 34 personnels à temps plein, tout au moins pour l'année 2012.

De la réactivité

En guise d'exemple, Daniel Keromnès cite le cas d'un viticulteur qui a appelé lundi matin pour demander la mise à disposition de deux personnels qui débiteront leur travail chez lui, dès mercredi. L'excellente réactivité, est selon, D. Keromnès, un des atouts

majeurs de SOS Emploi. « Nous sommes capables de répondre très vite à une demande particulière. » Autre signe fort de reconnaissance de SOS Emploi est l'encart la concernant sur la plaquette régionale des Structures d'insertion par l'activité économique (Siae). Daniel Kéromnès y fait un appel que les acteurs locaux concernés devraient entendre : « Le dispositif des clauses sociales est très porteur et formateur pour les parcours des salariés en insertion. La clause d'insertion nous a permis de renforcer nos relations entreprises. Aujourd'hui, d'autres entreprises non contraintes aux clauses sociales font appel à nos services parce qu'elles en ont la volonté. Cela prouve qu'elles sont satisfaites du travail effectué... »